



LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 26, numéro 1

4<sup>s</sup>

Leroux Côté Burrogano

L'une des plus anciennes et plus importantes études notariales du Québec

■ L'Affaire Girouard

La fin d'une saga judiciaire qui a été une véritable défense pleine et entière

Me Bruno Burrogano,  
associé-directeur de  
Leroux Côté Burrogano

100  
CN

**Le CN est fier de pouvoir compter sur Leroux Côté Burrogano depuis plus de 50 ans.**

**CN is proud to be able to count on Leroux Côté Burrogano for over 50 years.**



# L'une des plus anciennes et plus importantes études notariales du Québec

Par André Gagnon en collaboration

**L**e Monde Juridique présente un article sur l'étude Leroux Côté Burrogano, une étude de notaires et avocats spécialisée en droit immobilier, dont les origines remontent à 1902, près de 120 ans. Cette étude qui compte parmi ses rangs une quinzaine de professionnels du droit, agit notamment pour le compte de grandes sociétés et d'institutions financières du Québec et du Canada depuis plusieurs décennies, avec rigueur et savoir-faire.

## Un peu d'histoire

L'histoire de l'étude Leroux Côté Burrogano, aussi connue sous le nom de LCB, remonte à sa fondation, en 1902, par Me René Leroux, à laquelle se joignent ses fils, Marc et Lionel Leroux, respectivement en 1926 et 1935. En 1950, Me Marcel Faribault, apporte son expertise à l'étude des notaires Lionel et Marc Leroux, laquelle prend alors le nom de Leroux Faribault et Leroux. Avec le temps, d'autres membres de la famille Leroux se joignent au bureau, dont Me René Leroux, fils de Lionel, son épouse Me Nicole Laferrière et Me Hubert Leroux, neveu de Lionel et de Marc. Vers 1985, après le décès de Me Lionel Leroux, l'étude fusionne avec celle de Pelletier Poirier Kimmel Filion et prend le nom de Pelletier Poirier Leroux Kimmel.

Me Bruno Burrogano joint l'étude à titre de notaire en 1988, pour y devenir associé en 1995. Il est alors en charge du développement des affaires, un volet de la pratique que redoutent plusieurs notaires. À l'époque, la pratique du droit



Me Bruno Burrogano, associé-directeur de Leroux Côté Burrogano

immobilier est, contrairement à aujourd'hui, un domaine peu exploré par les avocats. Quelques grands bureaux de notaires bien connus à Montréal, dont l'étude Poirier Leroux Kimmel Côté Burrogano, se démarquent au sein de la profession notariale en œuvrant dans le cadre d'importantes transactions immobilières et en desservant une clientèle nationale. La plupart de ces grandes études se sont depuis dissoutes, laissant en tête de liste l'étude, connue depuis 2003 sous son nom actuel, Leroux Côté Burrogano, dont la concurrence est maintenant principalement constituée de firmes d'avocats.

De nombreux notaires se sont joints à l'étude à travers le temps, pour faire de Leroux Côté Burrogano, ce qu'elle est aujourd'hui, soit l'une des plus anciennes et des plus grandes études de notaires du Québec et une référence indéniable en droit immobilier.



ACQUISITION • DEVELOPPEMENT • LOCATION • GESTION • CONSTRUCTION • CONSEIL • FINANCEMENT



## Vista sait s'entourer de partenaires de choix.

Nous sommes fiers de collaborer avec **Leroux Côté Burrogano** dans nos projets immobiliers.

8300, boulevard Pie IX  
Montréal, QC H1Z 4E8

(514) 376-6666  
[vistaprops.com](http://vistaprops.com)



Me Arnaud Fraticelli

De plus, à l'instar de plusieurs grands bureaux d'avocats ayant intégrés des notaires à leur pratique, l'étude a accueilli en 2019 à titre d'associé, Me Arnaud Fraticelli, avocat en droit commercial et immobilier, afin d'étendre son offre de services et répondre aux besoins grandissants de sa clientèle. Bien que depuis sa fondation l'étude ait été composée seulement de notaires, l'intégration de Me Fraticelli s'est faite de façon naturelle. En effet, ce dernier était déjà bien connu de l'équipe de Leroux Côté Burrogano pour avoir collaboré à la réalisation de plusieurs mandats.

### La force d'une équipe

Avec comme associés Me Bruno Burrogano, Me Nathalie Munger, Me Arnaud Fraticelli, Me Diane Lehoux et Me Michael Chiqui, Leroux Côté Burrogano peut compter sur la force d'une équipe compétente, fidèle et prête à relever les défis quotidiens de la pratique, composée d'une quinzaine de professionnels du droit et tout autant de techniciennes et adjointes juridiques.



Me Diane Lehoux

Au sein de cette équipe se trouve notamment une notaire d'exception, Me Diane Lehoux. Cette dernière se spécialise en droit immobilier commercial et dans l'exécution d'exams

de titres immobiliers complexes, une expertise rare de nos jours, mais qui demeure hautement importante, en raison de la complexité croissante des transactions et des investissements en jeu. Elle est une ressource précieuse pour les clients, mais également pour ses collègues, en raison de son expérience et de ses connaissances multiples et variées. Elle contribue de façon significative depuis plus de 30 ans à permettre à l'étude de repousser les limites dans l'exécution de ses mandats.

De plus, l'étude peut compter sur l'assistance de ses notaires-retraités et de notaires-conseils, lesquels mettent leurs expérience et connaissances à profit en agissant à l'occasion à titre de mentors auprès des notaires de l'étude.

### Une clientèle d'envergure

Peu d'études constituées en majorité de notaires au Québec peuvent se vanter d'agir pour le compte d'une clientèle aussi variée et étendue que Leroux Côté Burrogano. Tout en travaillant à maintenir les relations d'affaires entamées par ses prédécesseurs et à assurer le même service de qualité, Me Burrogano a su établir de solides relations avec une importante clientèle constituée notamment de banques, de compagnies d'assurance vie, de prêteurs institutionnels et privés, d'investisseurs et de promoteurs, d'universités, de sociétés de transport et autres grandes sociétés, dont plusieurs sociétés étrangères. Il a su s'entourer des meilleurs et acquérir une notoriété, tant au sein du monde juridique qu'auprès de sa clientèle.

Plusieurs promoteurs immobiliers ont fait confiance à Leroux Côté Burrogano à travers les années pour la mise en place de projets immobiliers résidentiels et à usage mixte. Ce que les clients apprécient et ce qui fait la force de l'étude est sa disponibilité et le service clé-en-main que cette dernière offre. En effet, l'expertise complète au sein d'une même équipe permet de conseiller et d'assister la clientèle lors de toutes les étapes du processus, soit dès la préparation, la révision et/ou la négociation d'une offre d'achat, de la mise en place du financement pour l'achat et/ou pour la construction, la rédaction d'une déclaration de copropriété adaptée aux particularités du projet et aux développements législatifs en matière de copropriété, axée sur la prévention des différends, jusqu'à la vente des unités.

C'est en effet les réalités actuelles du marché immobilier et la densité de la population qui justifient la présence et la croissance fulgurantes de projets de copropriété. Ce succès et cette confiance de multiples constructeurs et promoteurs, n'est pas le fruit du hasard, mais bien de l'énergie



Me Nathalie Munger

contagieuse et du travail rigoureux de Me Nathalie Munger, notaire associée depuis 1995, spécialisée en droit de la copropriété divise, un domaine complexe et en constante évolution.

De plus, Leroux Côté Burrogano est connue des grands bureaux d'avocats, avec qui elle travaille régulièrement en collaboration pour la réalisation de mandats d'envergure. Des relations de confiance se sont bâties à travers le temps et il est fréquent que ces mêmes avocats réfèrent aux professionnels de l'étude certains clients pour la réalisation de différents types de mandats nécessitant l'expertise d'un notaire.

### Une étude engagée

Leroux Côté Burrogano est fière de soutenir régulièrement un grand nombre d'organismes. Elle est également fière de participer à la formation ainsi qu'à la réussite de la relève notariale en contribuant à plusieurs fondations et programmes de bourses. Pour ne nommer que ceux-ci, on y compte le programme de bourses d'études de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, ainsi que la Chaire du notariat de l'Université de Montréal, cette dernière à qui l'étude a fait une importante donation d'une somme de 50 000\$ en 2019. La Chaire du notariat a comme mission de soutenir le développement et le rayonnement de la profession notariale, notamment en présentant des formations professionnelles offertes par des juristes spécialisés dans différents domaines de la pratique et ainsi d'assurer la relève et la pérennité de la profession.

### Planifier la relève

Étant forte d'un riche passé et comptant sur une équipe d'expérience, Leroux Côté Burrogano regarde vers l'avenir et prépare la relève.

Cette relève est notamment constituée de Me Michael Chriqui, Me Kayla Petosa, Me Frédérique Guertin et Me Camille Mercier-Richard.

**Bien connaître  
votre réalité,  
c'est notre marque  
de commerce.**

Notre équipe spécialisée en financement immobilier est fière de travailler avec un partenaire comme **Leroux Côté Burrogano** afin d'améliorer le paysage urbain de demain.

#### Marco Millin

Vice-président, financement immobilier  
Marco.Millin@BanqueLaurentienne.ca  
514 898-4108

[www.banquelaurentienne.ca/immobilier](http://www.banquelaurentienne.ca/immobilier)



BANQUE  
LAURENTIENNE

SERVICES AUX  
ENTREPRISES



Me Michael Chriqui

Me Chriqui, notaire au sein de l'étude depuis 2012, a été nommé associé au mois de janvier 2021. Il pratique principalement en droit immobilier résidentiel et est, à l'instar de Me Burrogano, orienté vers le développement des affaires et les relations humaines. Il sait rendre les clients confortables et en confiance, dès le premier contact, mais il sait également assurer l'exécution des mandats avec rigueur et intégrité.



Me Frédérique Guertin

Me Frédérique Guertin a fait ses débuts au sein de l'étude dans le cadre d'un emploi d'été en 2012, lors duquel elle développe alors un intérêt marqué pour le notariat. Elle n'a jamais quitté l'étude depuis et y pratique à titre de notaire depuis 2019. Elle œuvre principalement en droit immobilier transactionnel et ayant un intérêt marqué pour l'histoire et

l'anthropologie, se passionne pour l'examen des titres immobiliers.



Me Camille Mercier-Richard

Me Camille Mercier-Richard a joint les rangs de l'étude en 2018, après quelques années en pratique générale au sein d'une étude notariale de Québec, d'où elle est native. Elle oriente sa pratique principalement en droit immobilier commercial et trans-

Suite à la page 9



Me Kayla Petosa

Me Kayla Petosa, notaire rigoureuse et à l'écoute, pratique au sein de l'étude depuis le tout début de sa carrière en 2012 et se spécialise en relogement domestique et international. Elle agit pour le compte de plusieurs compagnies dans le cadre de relocalisation de leur personnel.



**BÂTISSEURS  
DE MILIEUX DE VIE**  
DEPUIS PLUS DE 30 ANS



**Groupe  
Sélection**

Volume 26, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec)  
 H1L 4Y5  
 (514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
 Internet : [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)  
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot  
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par  
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
 L'abonnement est de 40 \$ par année.  
 (On peut aussi se la procurer à la librairie  
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2021 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
 formellement interdite sous peine de poursuite.

**Leroux Côté Burrogano**

L'une des plus anciennes et plus importantes études notariales  
 du Québec

Par André Gagnon..... 3

**L'Affaire Girouard**

La fin d'une saga judiciaire qui a été une véritable défense pleine  
 et entière .....

9

**Un avocat démissionne du Barreau en pleine salle d'audience**

10

**Pueblos magicos**

Par Yves Delage..... 13

**Un avocat montréalais va porter plainte contre le SPVM  
 pour profilage racial**

16

**Benjamin Gagnon, nommé chef de cabinet au sein du Cabinet de la  
 présidence de la Chambre des notaires**

18

**Attorney General James Files Lawsuit Against Amazon for Failing to  
 Protect Workers During COVID-19 Pandemic**

19

**Lavery embauche cinq stagiaires à titre d'avocates**

21

**Fuite de renseignements personnels au Mouvement Desjardins  
 L'Autorité ordonne à la Fédération de respecter ses obligations  
 de gestion saine et prudente**

22

**L'honorable Clément Gascon nommé membre honoraire de l'institut  
 d'insolvabilité du Canada (sii)**

24

**Québec annonce la tenue d'une enquête sur l'affaire Camara**

26

**L'Honorable Juge Louis Dionne**

28

**Il faut le voir pour le croire**

Par Anne-Sophie Morrison..... 29

**Aide médicale à mourir : pour qu'il n'y ait plus 2 classes de citoyens !**

30

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes  
 à la fine pointe de la technologie  
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**

actionnel auprès d'une clientèle composée notamment de banques, de prêteurs institutionnels et privés, d'investisseurs et de promoteurs.

Une visite au sein de l'étude vous convaincra de la présence d'une équipe de jeunes dynamiques et compétents, axés sur les résultats. Ces derniers étant tous alimentés par cette même passion du droit immobilier et ayant comme motivation commune de perpétuer avec fierté l'existence et la riche histoire de l'étude.

### Passé, présent, futur

Comme l'étude existe depuis plus d'un siècle, le passé représente plus qu'une source de fierté. L'héritage des bâtisseurs comporte des standards élevés que l'étude doit continuer à honorer. Un patrimoine qui vient avec la pression de maintenir une réputation d'excellence, un essentiel pour garder les clients de génération en génération.

Les pieds bien ancrés dans le présent, l'étude est bien au fait du marché de l'immobilier et des défis que celui-ci présente en conjonction avec l'évolution constantes des lois et règlements. Personne ne peut prévoir l'avenir, mais Leroux Côté Burrogano est bien préparée et outillée pour les défis de demain.

## Une nouvelle directrice générale chez LCB



Marie-Renée Chartrand

**L**EROUX CÔTÉ BURROGANO accueille un nouveau membre au sein de son équipe. Depuis septembre dernier, Marie-Renée Chartrand s'est jointe à la grande famille de LEROUX CÔTÉ BURROGANO à titre de directrice générale.

Ayant œuvré dans des domaines variés où la collaboration et le travail d'équipe ont toujours fait partie de son style de gestion, c'est avec enthousiasme et fierté que Marie-Renée compte poursuivre la mission de LEROUX CÔTÉ BURROGANO, une étude qui se démarque par la qualité de son service, qui valorise une culture d'entreprise d'entraide, qui priorise le travail d'équipe et qui mise sur les forces de chacun pour que les attentes de ses clients soient rencontrées.

### L'Affaire Girouard

## La fin d'une saga judiciaire qui a été une véritable défense pleine et entière

**L'**Affaire du juge Michel Girouard de la Cour supérieure du Québec en Abitibi a pris fin le mois dernier lorsque la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre son appel et que ce dernier a démissionné.

L'histoire de ce juge, ancien bâtonnier de section a fait couler beaucoup d'encre et coûté une fortune défrayée par le budget fédéral ainsi que celui du Conseil canadien de la magistrature qui a du payer pour défendre sa loi constitutive. Le juge en chef de la Cour suprême Richard Wagner, également président du Conseil canadien de la magistrature (qui agit aussi comme Gouverneur Général du Canada de ce temps-là depuis la démission de Mme Julie Payette) en a eu plein les bras de l'Affaire Girouard.

Deux anciens Bâtonniers du Québec, Me Louis Masson et Gérald R Tremblay, ont agi pour la défense du juge Girouard.



De g. à d., l'ex-juge Michel Girouard, Me Louis Masson de Québec et Me Gérald R. Tremblay de McCarthy Tétrault. Mes Masson et Tremblay ont été Bâtonnier du Québec. L'ex-juge Girouard fut bâtonnier de la section d'Abitibi-Témiscamingue du Barreau du Québec. Photo : Le Soleil

Le moins que l'on puisse dire c'est que le juge a pu jouir d'une défense pleine et entière.

Le ministre fédéral de la Justice David Lametti, apportera-t-il des changements à la loi afin d'éviter une autre saga semblable ? Des enquêtes plus poussées avant de nommer un juge pourront-elles éviter de telles situations ?

# Un avocat démissionne du Barreau en pleine salle d'audience

Source : [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca)

**U**n avocat de Québec a démissionné du Barreau lors d'une audience visant à préparer le procès de son client, accusé de meurtre.

Les événements sont survenus au mois de septembre, mais étaient jusqu'ici frappés d'une ordonnance de non-publication.

Maintenant que le [procès de Jean-François Roy](#) s'est ouvert, les médias peuvent rapporter les détails de cette audience houleuse, au terme de laquelle l'avocat a abandonné sa toge.

Le 28 septembre dernier, les avocats de la poursuite et de la défense se sont présentés devant le juge François Huot pour planifier le procès qui devait débiter au mois de novembre 2020.

D'entrée de jeu, le juge fait des observations à caractère de reproche à Nicola Salomone qui défendait Jean-François Roy, accusé d'avoir tué un chauffeur de taxi en 2014.

Me Salomone ne s'était pas présenté à l'audience précédente, le 3 septembre.

« Vous n'avez pas appris à gérer un agenda au Barreau, vous », lui lance le juge Huot. Le ton est donné pour la suite de l'audience.

## Tentative de report

L'avocat de la défense va faire sursauter le juge en lui demandant de reporter le début du procès, indiquant avoir de la difficulté à trouver un psychiatre comme témoin expert.

« C'est terminé là, le 9 novembre, je procède », tonne le juge.



Nicola Salomone  
PHOTO : LINKEDIN / NICOLA SALOMONE

Me Salomone insiste : une psychiatre est prête à collaborer, mais n'est pas disponible avant le mois de janvier 2021.

Le juge rétorque que l'avocat sait depuis le mois de juillet 2019 que ce procès doit se tenir.

La Cour d'appel a alors annulé le verdict de culpabilité du premier procès et ordonné d'en tenir un nouveau.

« Est-ce que l'administration de la justice va payer pour votre laxisme? » fait valoir le juge.

Me Salomone se défend d'avoir fait preuve de laxisme, plaidant des « circonstances particulières », pour expliquer sa demande de remise.

Il n'était pas l'avocat de Roy lors du premier procès.

## « Là pour la cause »

Face aux marques d'impatience du juge, qui veut absolument commencer le nouveau procès le 9 novembre, l'avocat monte le ton à son tour.

« Moi, je suis là pour la cause et s'il faut que je dise à mon client de me flusher et d'invoquer mon incompétence, je vais lui dire », s'emporte Me Salomone.

Quand le juge se tourne vers le procureur de la poursuite, ce dernier mentionne qu'il s'oppose à la demande de remise, rappelant que le meurtre a eu lieu six ans plus tôt.

L'avocat de la défense n'en démord pas.

Le juge interrompt brusquement Me Salomone alors qu'il rappelle que les délais s'expliquent par le nouveau procès qui a été ordonné.

*« Est-ce que vous pensez que c'est d'une grande consolation pour la famille du défunt que de savoir que le délai est causé par la Cour d'appel? Non. »*

— François Huot, juge, Cour supérieure du Québec



Le Juge François Huot  
PHOTO : RADIO-CANADA

Alors que l'avocat de Roy répète que c'est une erreur du juge du premier procès qui mène au second, le juge Huot explose.

« Bon, sachez-moi... l'erreur du juge. Il y a eu un jugement rendu et un nouveau procès. Arrêtez d'insister là-dessus. Vous l'avez eu, votre nouveau procès », tonne le juge.

#### **Demande de retrait**

Devant la tournure de l'audience, Me Salomone implore le juge de distinguer l'avocat et l'accusé, et évoque la possibilité de se retirer du dossier pour ne pas nuire à son client.

« Je ne vous permettrai pas de vous retirer », réplique le juge alors que l'avocat continue de protester.

« Si je vous dis que vous allez assister le client, vous allez assister le client », ça va finir là, indique le juge, fermement.

L'échange se poursuit sur le même ton.

« Écoutez-moi bien, là. Si je ne vous permets pas de vous retirer du dossier, maître, vous ne vous retirerez pas du dossier », gronde le juge Huot.

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



#### **Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

« Bien vous me mettez en prison, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise », rétorque l'avocat.

Le juge lui demande alors s'il a d'autres observations à faire sur sa requête visant à reporter le procès.

À peine l'avocat a-t-il prononcé « non » que le juge Huot scande « demande rejetée » et poursuit sur-le-champ l'audience pour préparer le procès.

Me Salomone présente alors une requête pour se retirer du dossier, que le juge rejette instantanément du revers de la main.

Face à cette décision, Me Salomone demande une pause pour appeler son ordre professionnel.

### Démission en direct

À la reprise de l'audience, quelques minutes plus tard, il annonce au juge qu'il démissionne du Barreau.

Le juge Huot se tourne alors vers l'accusé, pour le rassurer, d'une voix posée.

Il explique que ses remarques visaient l'avocat et non l'accusé et qu'il va s'assurer qu'il ait droit à une défense pleine et entière.

Il ajoute qu'il ne permettra pas à Me Salomone de se retirer, à moins qu'il trouve un avocat prêt à tenir le procès dès le 9 novembre.

*« Ce qui s'est passé et les propos tenus et même l'acte de bravade qui a été fait, vous n'en serez jamais pénalisé »*

*— Le juge François Huot, s'adressant à l'accusé Jean-François Roy.*

Après s'être adressé à l'accusé, le juge invite le procureur de la poursuite, Me François Godin, à faire le point sur le dossier.

### Distrait par un cellulaire

Alors que Me Godin parle de la preuve qu'il entend présenter, le juge l'interrompt, puisque l'avocat de la défense semble absorbé par son téléphone cellulaire.

« Ah, c'est mon formulaire de démission, mais j'écoute en même temps », répond au juge Me Salomone, qui lui de-

mandait ce qu'il faisait.

À la fin de l'audience, le juge Huot ordonne à Nicola Salomone de se présenter à la Cour le 9 novembre, pour le début du procès.

« Que vous soyez avocat ou non. À défaut, je vous citerai pour outrage au tribunal », l'avertit le juge Huot.

« Je serais là, mais en tant que citoyen », réplique l'avocat démissionnaire.

Au terme de l'audience, Nicola Salomone a quitté la salle après avoir retiré sa toge et l'avoir laissée sur place.

Son nom n'apparaît effectivement plus dans l'annuaire des membres du Barreau du Québec.

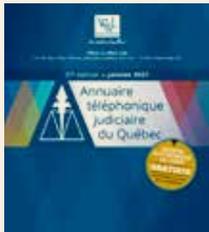
Nicola Salomone offre maintenant ses services pour confectionner des mémoires d'appel ou faire des recherches juridiques.

Devant sa démission, le juge Huot a finalement accepté de reporter le début du procès, pour permettre à un autre avocat de représenter Jean-François Roy.

Nicola Salomone n'a pas souhaité commenter sa démission.

Librairie *Wilson & Lafleur* Inc.  
311 474-5329  
1 800 363-7247

**Cher client, Chère cliente,**  
**Le 97<sup>e</sup> Annuaire téléphonique judiciaire du Québec, édition janvier 2021 est maintenant disponible !**



Auteur(s) : Collaboration  
Éditeur : Wilson & Lafleur  
Année : 2021  
Nombre de pages : 1440  
Type de reliure : Souple  
ISBN : 978-2-89689-532-8  
Prix : 65,00 \$  
Format : Papier

L'Annuaire téléphonique judiciaire du Québec, c'est l'unique et indispensable bottin qui vous permet de trouver les avocats et notaires du Québec.

C'est aussi le bottin qui contient les coordonnées des :

- Juges;
- Districts judiciaires, palais de justice et bureaux de la publicité des droits par municipalités;
- Arpenteurs-géomètres;
- Huissiers de justice;
- Sténographes officiels;
- Syndics autorisés en insolvabilité.

# Pueblos magicos

Par Yves Delage



**L**e programme Pueblos Mágicos est une initiative du [Secrétariat du Tourisme du Mexique](#), avec le soutien d'autres agences fédérales, pour promouvoir une série de villes à travers le pays qui offrent aux visiteurs une expérience « magique » en raison de leur beauté naturelle, de leur richesse culturelle, de leurs traditions, de leur folklore, de leur pertinence historique, de leur cuisine, de leur art et de leur hospitalité.

Le ministère mexicain du Tourisme reconnaît que l'expérience magique du [Mexique](#) n'est pas seulement sous le célèbre soleil et sur les plages, c'est bien plus que cela. Le succès du Mexique est dû en partie à la grande hospitalité et à la culture mexicaine, qui font revenir de nombreux touristes. (Wikipedia)

En date de l'écriture de cette chronique, il y a 121 pueblos magicos au Mexique.

En voici 111. [CONOCE LOS 111 PUEBLOS MÁGICOS DE MÉXICO!!! - YouTube](#)

J'en ai visité (à date) 32. Laissez-moi vous en présenter quelques uns.

Patzcuaro signifie « Le lieu des pierres. Ce pueblo est situé dans l'état de Michoacan à environ 4 heures de Mexico. Tout près se trouvent 2 lieux à visiter : Janitzio dans le lac de Patzcuaro est une île sur laquelle on trouve une statue gigantesque de Jose Maria de Morelos, un prêtre qui fut le chef de la rébellion contre Joseph Bonaparte qui mena éventuellement à l'indépendance du Mexique. Après avoir été défroqué par l'église catholique, il fut exécuté en 1815. Il faut vraiment visiter cette île le 1er novembre de chaque année pour les célébrations du « Jour des morts », Soit dit en passant, on peut grimper à l'intérieur de la statue jusqu'à



Ile de Janitzio

l'intérieur de son poing élevé. Le long de l'escalier qui vous y mène se trouve des murales dépeignant la vie de Morelos.

Paras de la fuente se situe dans l'état de Coahuila, tout au nord du Mexique, sous le Texas, donc sous le mur de Trump (le cas échéant), C'est le berceau de la viticulture en Amérique. Depuis 1597, la casa Madero y fait des vins. Madero c'est aussi le nom du 37e président du Mexique, assassiné à l'âge de 39 ans, avant la révolution de 1917 dont il fut un des instigateurs. La casa Madero appartenait à son grand-père, DON EVARISTO MADERO qui l'avait acheté en 1893. Leur cuvée Gran Reserva de Merlot, élevée en fut de chêne français pendant 12 mois est vraiment très bonne. J'ai eu le plaisir de la déguster en 2015, au restaurant Zefiro de l'école hôtelière Universidad Del Claustro de Sor Juan. J'ai écrit une opinion dans Trip Advisor en date du 24 mars 2015 malheureusement, en anglais.

À 4 heures de Parras de la Fuente se trouve Cuatro Ciénegas, un autre Pueblo Magico de l'état de Coahuila. C'est le lieu de naissance de Venustiano Carranza le premier président du Mexique suite à la révolution de 1917. J'en ai parlé



*Casa Madero*

dans la chronique du LMJ-25-7 page 21 Coahuila. C'est là que l'on trouve les dunes de Yeso, les dune de gypse.



*Dunas de Yeso*

Tepozotlan est situé dans l'état de Morelos, à une heure et demie de la ville de Mexico. C'est là que se trouve le site archéologique Tepozteco. Pour s'y rendre, une randonnée d'environ 1 heure. Il faut être un croisement entre un mouflon et Alain Robert pour la compléter. Mais la vue, du haut de la pyramide, en vaut la peine. El Tepozteco Pyramid in Morelos (Drone flight in Mexico) - YouTube

La ville est très pittoresque et pleine d'hôtel et de restaurants. Nous sommes resté au Cualli Cochi, un hôtel qui donne directement sur la montagne où se trouve le site.

Plusieurs légendes existent sur Tepoztecatl le dieu du



*Ixtapan de la Sal*

Pulque dont Tepozteco est le temple. Sa mère était une jeune femme, une vieille femme, une religieuse ou une des femmes d'un roi. Toutes sont d'accord pour dire que le père était le vent. Tepozteco était le héros qui libéra la ville de l'ascendance de la ville voisine Xochicalco. Cette libération est commémorée chaque année le 8 septembre.

Ixtapan de la sal. De Tepoztlan, on décide d'aller à Ixtapan de la Sal. Il y a là, paraît-il, un parc d'amusement magnifique. Sur notre chemin, on s'arrête au Mirador. La vue est spectaculaire. Puis c'est Ixtapan. Première nuit à Posada Familiar Don Felipe. Un désastre. Les autres nuits à l'hôtel Belisana qui est un très bel hôtel à 2 pas du Parque Acuatico. On y restera 2 nuits. Le parc aquatique est vraiment familial et il y a un train pour en faire le tour. Du train on aperçoit une immense glissade d'eau. On s'y rend. On rencontre un père et ses enfants avec qui on fera le tour du parc et, plus particulièrement, la fameuse glissade.

Le lendemain, on visite une cave, Las Estrellas. Puis on va à Malinalco, un site archéologique.

Selon un mythe, au cours de leur migration, de nombreux Aztèques se seraient plaints à leur dieu tribal [Huitzilopochtli](#) de l'attitude de sa sœur [Malinalxochitl](#), parce qu'elle s'adonnait à la sorcellerie. Huitzilopochtli leur aurait alors dicté d'abandonner Malinalxochitl et ses proches pendant leur sommeil. Ce petit groupe d'Aztèques se serait alors établis sur le cerro de Texcalpetl, que Malinalxochitl aurait alors nommé [Malinalco](#).

Le site date probablement de 1501, sous le règne de l'empereur [Ahuitzotl](#).



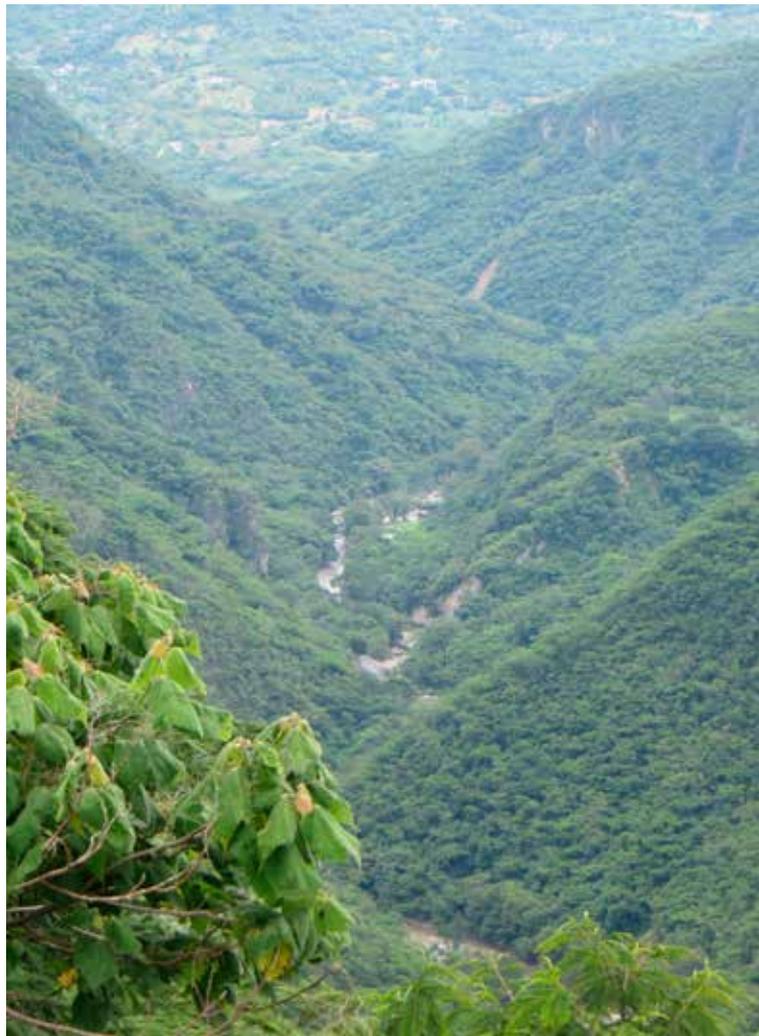
*Las Estrellas près de Ixtapan de la Sal*



*La piscine du Belisana*



*La glissade d'eau vue du train à Ixtapan de la Sal*



*La vue du Mirador*



*Malinalco*

# Un avocat montréalais va porter plainte contre le SPVM pour profilage racial

Source : [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca)

**K**wadwo D. Yeboah affirme s'être retrouvé menotté pendant près de 20 minutes la semaine dernière dans une autopatrouille sans raison évidente. Persuadé d'avoir été victime de profilage racial, il entend poursuivre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Depuis une semaine, Me Yeboah a du mal à trouver le sommeil. Ce père de famille demeure choqué par une intervention du SPVM.

Tout a commencé jeudi dernier vers 18 h 30, lorsqu'il circulait au centre-ville, accompagné par sa fille de 15 ans. Ils se dirigeaient vers un restaurant pour récupérer une commande. Selon sa version des faits, son téléphone sonne, sa fille répond.

Quelques instants plus tard, des policiers lui demandent d'immobiliser son véhicule. Il s'exécute. Il relate que, sans évoquer le motif de l'arrestation, le policier lui demande d'emblée : « Où vas-tu? À qui appartient le véhicule? »

## Six policiers pour un contrôle de routine

L'avocat raconte avoir par la suite tendu son permis de conduire à l'agent, mais pas son certificat d'assurance ni son immatriculation, comme demandé. Comme il s'agit de la voiture de sa femme, il ne savait pas où elle avait rangé ces documents.

Quelques minutes passent, deux autopatrouilles du SPVM - Service de police de la Ville de Montréal rejoignent la première. Il y a maintenant six policiers.

Après avoir trouvé le document d'assurance dans son téléphone, Kwadwo D. Yeboah dit être sorti de son véhicule



L'avocat Kwadwo D. Yeboah et sa fille, Kenya Yeboah-Whyne.  
PHOTO : VINCENT RESSÉGUIER

pour le montrer aux agents. C'est alors qu'il est menotté puis enfermé à l'arrière d'une auto.

Les policiers lui demandent de garder le silence, car il est suspecté d'avoir présenté un faux permis de conduire.

Les policiers fouillent alors dans son téléphone. L'avocat leur demande d'arrêter et leur suggère qu'il faudrait un mandat, puisque l'appareil contient des informations concernant ses clients, qui sont couverts par le secret professionnel.

« Les policiers sont partis à rire », lance-t-il. Il soutient qu'ils ont ensuite fouillé dans son portefeuille et qu'ils ont notamment trouvé sa carte du Barreau de Montréal.

C'est à ce moment-là, selon lui, que leur attitude a changé et qu'ils l'ont libéré en lui donnant une contravention pour utilisation du cellulaire au volant. Une amende qu'il entend contester.

Il est persuadé que sa couleur de peau a motivé l'attitude des policiers. « On n'est pas tous des criminels, les Noirs, déplore-t-il, de la même manière tous les policiers ne font pas du profilage racial. »

Quoi qu'il en soit, il estime que personne ne mérite d'être traité de la sorte en cas de suspicion de détention d'un faux permis de conduire ou d'utilisation du cellulaire au volant.

### Une scène traumatisante pour sa fille

Sa fille, Kenya Yeboah-Whyne, confie être encore bouleversée par les événements. Elle aussi a des difficultés à dormir et se remémore en boucle les événements.

C'est elle qui a filmé la scène et pris des photos, jusqu'au moment où, raconte-t-elle, une policière lui a demandé d'arrêter si elle ne voulait pas avoir des problèmes.

À ce moment-là, son père a insisté pour qu'elle continue. « Je ne savais pas qui écouter », se remémore l'adolescente de 15 ans. Elle est finalement entrée dans la voiture et a fondu en larmes.

*J'ai appelé ma mère, je lui ai dit ce qu'il se passait. Je pleurais, j'étais très traumatisée.*

— Kenya Yeboah-Whyne

Elle est persuadée que s'ils n'avaient pas été Noirs, les agents n'auraient pas agi de la sorte. Elle reste avec



L'avocat Kwadwo D. Yeboah est membre du Barreau de Montréal.  
PHOTO : FACEBOOK

l'impression d'avoir immédiatement été perçue comme une criminelle.

### Le SPVM ne veut pas commenter

Kwadwo D. Yeboah entend déposer deux plaintes : l'une en déontologie policière, l'autre auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Pour le représenter, il a fait appel à Me Fernando Belton, un avocat expérimenté en matière de causes de profilage racial.

Le SPVM a refusé notre demande d'entrevue. Dans un courriel, son porte-parole, Darren Martin McMahon-Payette, a déclaré que le « SPVM ne peut commenter toutes interventions policières diffusées dans les médias sociaux ».



## Le calme pendant la tempête

Trouver la tranquillité d'esprit en période d'incertitude

Pour y voir clair en plein tumulte, faites appel à l'équipe Juricomptabilité et soutien en cas de litige de MNP.

Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE  
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca



Partout où mènent les affaires

MNP.ca

# Benjamin Gagnon, nommé chef de cabinet au sein du Cabinet de la présidence de la Chambre des notaires

**L**a [Chambre des notaires du Québec](#) a récemment annoncé la nomination de monsieur Benjamin Gagnon au poste de chef de cabinet au sein du Cabinet de la présidence de l'Ordre.

Fils de l'éditeur du magazine *Le Monde Juridique*, M. André Gagnon, ce dernier se dit extrêmement fier de voir son cadet évoluer dans le giron du «monde juridique»!

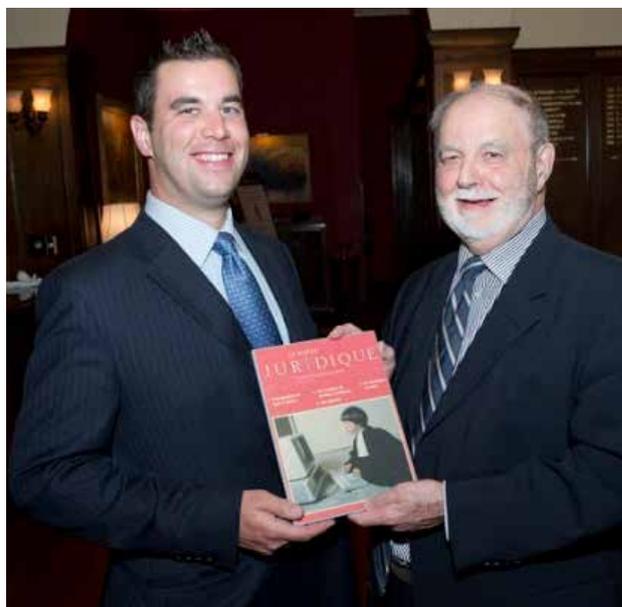
Par ailleurs, la nouvelle présidente de l'Ordre des notaires du Québec, Me Hélène Potvin, a salué la nomination de son nouveau chef de cabinet par une [publication Facebook](#) bien sentie:

« Je suis heureuse d'accueillir, M. Benjamin Gagnon, à titre de Chef de Cabinet pour me seconder et m'appuyer dans ma fonction de Présidente de la Chambre des notaires.

Benjamin possède une expérience solide dans le monde politique où il a travaillé comme attaché politique auprès de députés, tant au niveau provincial que fédéral. Son réseau de contacts est un atout important pour augmenter l'influence de la Chambre des notaires auprès des décideurs politiques afin de faire progresser les dossiers importants pour la profession.

Les compétences et l'engagement de Benjamin m'aideront à réaliser mes engagements, notamment grâce à son expérience dans le domaine de la communication et la mise en œuvre de projets concrets visant à l'amélioration des institutions.

Ses années d'expérience lui ont aussi permis de développer un sens du service aux citoyens qui lui permettra d'être



*Dans l'ordre habituel, Benjamin et André Gagnon, éditeur et rédacteur en chef du Monde Juridique, tenant en main le deuxième exemplaire du magazine datant de 1984, intitulé L'informatique, un jeu d'enfant où figure en frontispice, Benjamin, alors âgé de 4 ans. La petite toge qu'il revêt était une gracieuseté de [De Lavoy](#), entreprise spécialisée dans la fabrication des vêtements légaux.*

à l'écoute du public et des membres de la Chambre, les notaires. Je suis convaincue que cette écoute, qui me tient particulièrement à cœur, nous permettra tous d'être plus solidaires, nous aidera à travailler tous ensemble, pour ainsi mettre en place des actions concrètes pour améliorer notre profession.

Encore une fois, Bienvenue Benjamin et merci de t'impliquer dans une profession en pleine transformation et aussi essentielle que le notariat !! »

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions!

# Attorney General James Files Lawsuit Against Amazon for Failing to Protect Workers During COVID-19 Pandemic

*Amazon Refused to Put Adequate Safety Measures in Place, Retaliated Against Workers Who Reported Safety Concerns*

**N**ew York Attorney General Letitia James [filed a lawsuit against Amazon over its failures to provide adequate health and safety measures for employees at the company's New York facilities and Amazon's retaliatory actions against multiple employees amidst the COVID-19 pandemic](#). In failing to maintain a safe work environment by reasonably protecting workers from the spread of COVID-19, Amazon violated New York State Labor Law. In addition, Amazon unlawfully fired and disciplined employees that objected to Amazon's unsafe work conditions.

"While Amazon and its CEO made billions during this crisis, hardworking employees were forced to endure unsafe conditions and were retaliated against for rightfully voicing these concerns," said Attorney General James. "Since the pandemic began, it is clear that Amazon has valued profit over people and has failed to ensure the health and safety of its workers. The workers who have powered this country and kept it going during the pandemic are the very workers who continue to be treated the worst. As we seek to hold Amazon accountable for its actions, my office remains dedicated to protecting New York workers from exploitation and unfair treatment in all forms."

Attorney General James opened an investigation into Amazon in March 2020 following numerous complaints about the lack of precautions taken to protect employees in Amazon facilities as New York was ravaged by COVID-19. The investigation was later broadened to examine whether

Amazon unlawfully fired or disciplined employees who reported these safety concerns. In particular, the investigation focused on two facilities with a combined workforce of more than 5,000 individuals -- JFK8, a fulfillment center on Staten Island, and DBK1, a distribution center in Queens. At the time of these complaints, New York City was the epicenter of the pandemic in the United States, and Staten Island had the highest per capita rate of COVID-19 diagnoses in New York City.

The Attorney General's investigation uncovered evidence showing that Amazon's health and safety response violated state law with respect to cleaning and disinfection protocols, contact tracing, and generally permitting employees to take necessary precautions to protect themselves from the risk of COVID-19 infection, among other things. For example, Amazon was notified of at least 250 employees at the Staten Island facility who had positive COVID-19 tests or diagnoses, with more than 90 of those individuals present in the facility within seven days of notification to Amazon. However, in all but seven of these instances, Amazon failed to close any portion of the facility after learning of the positive cases. Additionally, Amazon implemented an inadequate COVID-19 tracing program that failed to consistently identify workers who came into close contact with employees who tested positive for COVID-19. On occasions when a worker reported having close contact with a co-worker with a positive COVID-19 test, Amazon dismissed the worker's concerns and did not investigate or follow up on the reports.

The evidence gathered through the Attorney General's investigation also demonstrates that Amazon unlawfully fired and disciplined workers who reported their concerns about Amazon's compliance with these health and safety mandates, including Christian Smalls and Derrick Palmer. Smalls and Palmer both raised concerns about Amazon's response to the COVID-19 pandemic to Amazon managers, made public complaints about Amazon's practices through the media, and submitted complaints to at least one government agency. Amazon fired Smalls and issued Palmer a final written warning after they made these valid and reasonable complaints.

The lawsuit, filed in the Supreme Court of New York County, argues that Amazon's actions are in violation of New York labor, whistleblower protection, and anti-retaliation laws. The suit seeks broad injunctive relief and damages, including:

- Requiring Amazon to take all affirmative steps, including changing policies, conducting training, and

undergoing monitoring, among others, to ensure that Amazon reasonably and adequately protects the lives, health, and safety of its employees.

- Awarding backpay, liquidated damages, emotional distress damages, and reinstatement for former employee Christian Smalls.
- Awarding liquidated damages and emotional distress damages for employee Derrick Palmer.
- Requiring Amazon to give up the profits it made as a result of its illegal acts.

This case is being handled by Labor Bureau Deputy Bureau Chief Julie Ulmet, General Labor Section Chief Seth Kupferberg, and Assistant Attorneys General Jessica Agarwal, Jeremy Pfetsch, and Roya Aghanori, under the supervision of Labor Bureau Chief Karen Cacace. The Labor Bureau is a part of the Division for Social Justice, which is led by Chief Deputy Attorney General for Social Justice Meghan Faux, and all under the supervision of First Deputy Attorney General Jennifer Levy.

## Une nouvelle ombudsman à la Ville de Laval

# Le conseil municipal a annoncé la nomination de Mme Nathalie Blais

**L**e conseil municipal a entériné la nomination de Nathalie Blais au titre d'ombudsman de la Ville de Laval lors de l'assemblée de ce soir. Mme Blais entrera en fonction le 8 mars 2021.

Le parcours professionnel et l'expérience de Mme Blais confirment sa capacité à occuper ce poste aux hautes responsabilités. Notamment, elle détient de fortes aptitudes en résolution de problème et en gestion des risques, lesquelles seront utiles aux citoyens et aux citoyennes de Laval ainsi qu'à l'organisation dans son ensemble. Les personnes et les groupes qui feront appel à Mme Blais pourront compter sur son jugement objectif et son intégrité, dans le cas où il y a motif à enquête quant au respect de leurs droits.

Nathalie Blais est bachelière en droit de l'Université de Montréal, et elle est détentrice d'un DESS ainsi que d'une



Mme Nathalie Blais

maîtrise en gestion et développement des organisations de l'Université Laval.

Responsabilités envers les citoyens et le conseil municipal L'ombudsman assure à tous les citoyens et citoyennes de

Laval de régler leurs différends, s'il y a une considération raisonnable, par l'intermédiaire d'une ressource non judiciaire compétente, facilement accessible, gratuite et efficace. Cette personne veille ainsi à ce qu'un traitement de dossier juste et équitable soit assuré à tous et à toutes. De plus, dans le cadre de ses fonctions, l'ombudsman présente des recommandations au conseil municipal avec l'objectif d'améliorer les procédures administratives de la Ville de Laval de manière constante.

# Lavery embauche cinq stagiaires à titre d'avocates

**N**ous souhaitons la bienvenue à Justine Beauchesne à Québec, Stéphanie Dubois, Gabrielle Mathieu, Gabriella Settino et Clémence Trudeau à titre d'avocates dans l'équipe Lavery.



*Justine Beauchesne*

Justine Beauchesne joint le groupe Droit des affaires. Avant d'entreprendre ses études juridiques, Justine a complété deux ans au Baccalauréat en Affaires publiques et relations internationales de l'Université Laval. Durant son Baccalauréat en droit, elle a également effectué une session à l'Université de Strasbourg, où elle a pu étudier le droit international et se familiariser avec le droit français.



*Stéphanie Dubois*

Stéphanie Dubois joint le groupe Droit des affaires. Stéphanie Dubois s'est jointe à l'équipe de Lavery en tant qu'étudiante en mai 2019. Elle a complété son baccalauréat en droit civil à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avec mention d'honneur et est également détentrice d'un certificat en droit du travail.



*Gabrielle Mathieu*

Gabrielle Mathieu joint le groupe Litige et règlement des différends. Lors de ses études, elle s'est notamment impliquée dans le comité Femmes et Droit ainsi qu'à la Clinique de médiation de l'Université de

Montréal. Elle a également assisté deux juges de la Cour supérieure lors d'un stage d'un an accompli dans le cadre de sa dernière année au baccalauréat.



*Gabriella Settino*

Gabriella Settino joint le groupe Droit des affaires. Au cours de ses études en droit, Gabriella a effectué du bénévolat en tant que recherchiste auprès de Pro Bono Students Canada dans le cadre d'un projet relatif au droit de la famille et en tant que vice-présidente de la section de l'Université McGill de l'organisation. Elle était aussi impliquée dans des initiatives relatives à la santé et au bien-être à la faculté de droit par son travail auprès de Ju(ri)stes en Santé | Healthy Legal Minds, où elle a codirigé un projet d'offre de soutien aux étudiants par des pairs.



*Clémence Trudeau*

Clémence Trudeau joint le groupe Litige et règlement des différends. Au cours de ses études en droit, Clémence a eu l'occasion de s'impliquer dans différents comités, notamment au sein du Comité de droit sportif, afin d'offrir à ses pairs plus jeunes conférences avec des professionnels influents dans le domaine. Elle a également participé au concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault où elle s'est classée 8e meilleure plaideuse du concours. De plus, elle a effectué une activité clinique au sein d'Avocats Juripop inc.

**Consulter les biographies des professionnels :**

[Justine Beauchesne](#), [Stéphanie Dubois](#), [Gabrielle Mathieu](#), [Gabriella Settino](#) et [Clémence Trudeau](#)

# L'Autorité ordonne à la Fédération de respecter ses obligations de gestion saine et prudente

**L'**Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») ordonne à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») de mettre en place une série de mesures correctives ainsi que des mécanismes de contrôle interne robustes afin d'atténuer efficacement les risques d'incidents opérationnels dont ceux liés à la protection des renseignements personnels et de respecter ses obligations légales de suivre des pratiques de gestion saine et prudente.

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur les coopératives de services financiers (« la Loi »), l'Autorité a transmis à la Fédération une [ordonnance](#) par laquelle elle expose de nombreux constats découlant de ses travaux de surveillance réalisés à l'égard de la fuite de renseignements personnels annoncée en juin 2019 (« l'incident »). L'Autorité conclut au terme de ses travaux que le Mouvement Desjardins a manqué à ses obligations légales de suivre des pratiques de gestion saine et prudente, ce qui a favorisé la survenance de l'incident. Elle ordonne ainsi à la Fédération de mettre en place une série de mesures correctives visant à répondre adéquatement aux manquements relevés et d'en faire une reddition de comptes rigoureuse auprès de ses instances et de l'Autorité.

L'Autorité a par ailleurs pris acte des différentes mesures déployées par le Mouvement Desjardins depuis l'incident en vue d'apporter les correctifs requis et de rehausser son niveau de maturité global en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels. Ces mesures constituent une amélioration certaine et témoignent de la volonté du Mouvement Desjardins de maintenir la confiance de ses membres et clients. L'Autorité

est toutefois d'avis que ces mesures doivent aller encore plus loin afin de répondre pleinement à ses exigences et de satisfaire aux meilleures pratiques observées au sein des institutions financières d'importance systémique. À la demande de l'Autorité, le Mouvement Desjardins a donc élaboré des plans visant à rehausser ses pratiques de gestion saine et prudente, de saine gouvernance, et à assurer une gestion adéquate des risques quant à la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels.

## Principaux constats et manquements reprochés

À la suite de l'incident, l'Autorité a exigé du Mouvement Desjardins un bilan complet et détaillé afin d'identifier, avec l'aide de consultants externes indépendants, toute mesure additionnelle ou changement structurel devant être mis en place. L'Autorité a également déployé une équipe de surveillance au sein du Mouvement Desjardins pour valider la rigueur et le caractère adéquat et complet des mesures prises.

L'Autorité constate notamment que des recommandations découlant de ses travaux de surveillance antérieurs n'ont été suivies qu'en partie au moment de la survenance de l'incident, et ce, en dépit de statuts d'avancement fournis par le Mouvement Desjardins à l'effet contraire.

De plus, la Fédération a failli à son obligation de suivre des pratiques de gestion saine et prudente assurant notamment une saine gouvernance et le respect des lois régissant ses activités, et ce, malgré les multiples constats et recommandations de l'Autorité et des auditeurs internes du Mouvement Desjardins à cet égard.

L'Autorité a également identifié des lacunes importantes au niveau de chacune des trois lignes de défense du Mouvement Desjardins, soit les directions opérationnelles, les fonctions de supervision et l'audit interne. En outre, ces lignes de défense n'ont pas assuré une coordination rigoureuse de leurs activités pour assurer une meilleure compréhension et une gestion de la gamme complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs de l'institution financière.

À la lumière de ces principaux constats, l'Autorité conclut que :

- la Fédération a manqué à son obligation de suivre et de faire respecter des pratiques de gestion saine et prudente ;
- la Fédération a fait défaut de rencontrer certaines attentes de l'Autorité, telles qu'énoncées dans le cadre de plusieurs lignes directrices, en omettant de mettre en place des mécanismes adéquats de contrôle interne au sein du Mouvement Desjardins; et
- les membres de la haute direction de la Fédération, de son conseil d'administration et certains de ses comités statutaires ont manqué à leur obligation d'agir avec prudence et diligence dans l'exercice de leurs fonctions, en ne mettant pas en place des mesures de gouvernance et mécanismes de contrôle suffisamment robustes, notamment en matière de sécurité de l'information et de pratiques de ressources humaines, et en n'assurant pas un suivi adéquat des plans d'action devant mettre en œuvre les recommandations de l'Autorité et des auditeurs internes du Mouvement Desjardins.

### Certaines des mesures ordonnées

En conséquence des divers constats et manquements reprochés, l'Autorité ordonne notamment à la Fédération :

- qu'elle prenne les mesures nécessaires afin de respecter entièrement, correctement et sans retard les obligations auxquelles le Mouvement Desjardins est tenu en vertu de la Loi, en ce qui concerne l'obligation de suivre des pratiques de gestion saine et prudente et de respecter les lois régissant ses activités;
- qu'elle mette en place des mécanismes de contrôle internes suffisamment robustes, notamment en matière de sécurité de l'information, afin d'atténuer efficacement l'exposition aux risques d'incidents liés à la protection des renseignements personnels;
- qu'elle mette en place des pratiques de ressources humaines afin de rendre imputables les personnes responsables à l'égard de l'incident et celles qui seront

chargées de la mise en place des correctifs en temps opportun;

- de produire une reddition formelle illustrant l'avancement réel des travaux exigés dans le cadre de l'ordonnance, les risques réels et résiduels en vigueur, de même que les délais envisagés et de transmettre cette reddition à l'Autorité sur une base mensuelle; et
- d'assumer les frais d'une firme d'experts indépendants qui sera approuvée par l'Autorité, dont le mandat sera déterminé par celle-ci et qui lui fera directement rapport, afin d'effectuer une surveillance de l'opérationnalisation des mécanismes de gouvernance et de contrôles mis en place en vue de certifier que le Mouvement Desjardins rencontre les attentes des lignes directrices établies par l'Autorité et des meilleures pratiques au sein de l'industrie.

### À propos du pouvoir d'ordonnance

La Loi ne prévoit pas la possibilité d'assortir l'ordonnance rendue de sanctions pécuniaires. Toutefois, en cas de non-respect de celle-ci, la Fédération s'expose à une sanction administrative de 10 000 \$ par jour de manquement.

L'Autorité n'émettra aucun autre commentaire à l'égard de ses travaux de surveillance prudentielle.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

**Covid-19, avez-vous du mal  
avec les dépenses de bureau?**

## **BUREAU À VENDRE-CONDO COMMERCIAL à Westmount**

- BON pour seul praticien /étude de taille 'boutique'
- VOUS EN OBTENEZ BEAUCOUP: 4 postes de travail, salle de réunion (5), toilette, cuisine, etc. donc parfait pour travail à distance, au bureau satellite.
- MAIS PAYEZ un peu: PIT/condo: 1500\$; Ass. 180\$; Élec. 50\$; (coûts mensuels actuels/chiffres arrondis)
- 463,92 pi ca: Un grand bureau privé, un petit – Clé en main
- 1/2 pâté de maisons du métro
- Prix: Seulement 249,000\$

**INFO: [OfficeMicroPlanMtl@gmail.com](mailto:OfficeMicroPlanMtl@gmail.com)**

# L'honorable Clément Gascon nommé membre honoraire de l'institut d'insolvabilité du Canada (sii)

**W**oods est honoré d'annoncer que l'honorable Clément Gascon se joint aux trois seuls membres honoraires de l'Institut d'insolvabilité du Canada (SII) à qui cette rare reconnaissance a été décernée: l'hon. James Farley, l'hon. Frank Newbould et Mme Jan Fralick. La qualité de membre honoraire est accordée par l'ICC aux personnes qui ont énormément contribué à la profession.

Le député. L'expertise inestimable de Gascon en matière d'insolvabilité et de restructuration remonte à ses jours en tant que juge coordonnateur de la Division commerciale de la Cour supérieure du Québec (qui entend toutes les affaires en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et des affaires. lois sur les sociétés). Tout au long de sa carrière de dix-sept ans dans la magistrature canadienne, culminant à la Cour suprême du Canada, l'hon. Clément Gascon a rendu un grand nombre de jugements dans de nombreux dossiers de restructuration complexes, notamment dans le cadre de la restructuration en profondeur d'Abitibi-Bowater.

La SII est «le premier forum interdisciplinaire de leadership au Canada dans le domaine de l'insolvabilité commerciale et de la restructuration». Basé sur un processus d'examen rigoureux et rigoureux des candidatures, il regroupe les principaux praticiens du pays dans ces domaines. Me Sylvain Vauclair, chef du groupe d'insolvabilité et de restructuration de Woods, fait partie des membres de la SII.

## Biographie

L'honorable Clément Gascon, ancien juge de la Cour suprême du Canada, exerce la fonction d'avocat-conseil chez Woods. Au printemps 2020, après une carrière de plus de dix-sept ans dans la magistrature canadienne, il est retourné à la pratique privée qu'il avait quittée en 2002. Il met à profit



*honorable Clément Gascon*

son expertise et son expérience pour guider et aider les parties et leurs avocats à résoudre les litiges par le biais de l'arbitrage, au plan domestique ou international, et agit à titre de conseiller stratégique dans les dossiers d'insolvabilité, de restructuration et de litige commercial du cabinet.

Admis au Barreau du Québec en 1982, il a œuvré pendant vingt ans dans les domaines du litige civil et commercial et du droit du travail au sein d'un cabinet national et a acquis une réputation de juriste efficace, toujours bien préparé et impliqué au sein de la communauté. Au cours de sa carrière d'avocat, il a enseigné en droit des affaires, en droit du travail et en droit de la construction au Département des sciences comptables de l'UQAM, à la faculté de droit de l'Université McGill et au Barreau du Québec. Il est aussi co-auteur de plusieurs ouvrages, publications ou articles sur le contrat individuel de travail, notamment en matière de cessation d'emploi, de clauses restrictives, de devoir de loyauté et de concurrence déloyale.

Nommé juge à la Cour supérieure du Québec en octobre 2002, il y a entre autres siégé régulièrement au sein de la chambre commerciale; il en a été le juge coordonnateur responsable de 2008 à 2011. Cette chambre entend les affaires touchant les matières commerciales, dont les restructurations selon la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), les procédures en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et les conflits entre actionnaires. De 2007 à 2010, il fut également le représentant de la Cour supérieure au sein du comité de l'ABC, division Québec, sur les recours collectifs. Il a rempli le même rôle sur le

groupe de travail formé pour étudier les U.S.-Canada Cross-Border Class Action Protocols.

Il a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en avril 2012, et il a accédé à la Cour suprême du Canada en juin 2014. Au cours de son séjour à la Cour suprême, il a notamment agi à titre de représentant de la Cour sur la scène internationale au sein de l'association des cours suprêmes des états membres de la francophonie.

Tout au long de sa carrière dans la magistrature, l'honorable Clément Gascon a maintenu son implication en matière de formation des avocats de divers barreaux provinciaux ainsi que des étudiants(es) en droit (à l'Université McGill et à l'Université d'Ottawa), entre autres en matière de plaidoirie écrite et orale, de litiges commerciaux et d'insolvabilité et de restructuration. Il a également régulièrement donné des conférences de formation aux juges de différentes juridictions sur les matières commerciales, les actions collectives et la rédaction judiciaire. De 2007 à 2012, il a entre autres coprésidé le Séminaire annuel de l'Institut canadien d'administration de la justice portant sur la rédaction des jugements, auquel il a continué de participer comme conférencier depuis 2013. Il a aussi agi comme conférencier régulier au Séminaire des juges fédéraux nouvellement nommés de l'Institut national de la magistrature.

Depuis 2019, il a mis à profit son expérience à titre de conférencier pour aider à favoriser un meilleur dialogue en matière de santé mentale au sein du milieu juridique canadien et québécois, tant auprès de la magistrature, des barreaux que des étudiants(es) en droit.



## Merde Mesdames les avocates



<https://heritt.com>

## Les conservateurs recrutent André Lepage dans Saint-Hyacinthe-Bagot

Source: La Voix de l'Est



André Lepage

**U**n troisième candidat sera sur les rangs dans Saint-Hyacinthe-Bagot au déclenchement des prochaines élections fédérales. Le Parti conservateur du Canada a en effet investi le juriscopable André Lepage pour le représenter dans la circonscription.

Même s'il est originaire de la Rive-Sud de Montréal et qu'il a travaillé une grande partie de sa carrière dans la métropole, M. Lepage a des liens importants dans la circonscription qu'il aspire à représenter, notamment parce qu'il a été membre de l'Orchestre Philharmonique de Saint-Hyacinthe, en plus d'y compter un nombre important d'amis, de clients et de partenaires d'affaires. « J'aime beaucoup de coin de pays. C'est un endroit où il y a beaucoup de bonnes industries, c'est la capitale de l'agroalimentaire du Québec, et il est temps que les citoyens choisissent d'être représentés par quelqu'un qui les représentera au gouvernement plutôt que de demeurer dans l'éternelle opposition », dit-il, faisant référence aux députés actuels Brigitte Sansoucy (NPD) et Simon-Pierre Savard-Tremblay (Bloc), dont le parti n'a jamais pris le pouvoir.

# Québec annonce la tenue d'une enquête sur l'affaire Camara

Source : [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca)

**L**e gouvernement du Québec annonce que le juge Louis Dionne mènera une enquête sur l'arrestation de Mamadi Ill Fara Camara et sur les actions des agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) après l'agression d'un policier survenue dans le quartier Parc-Extension.

C'est le cabinet de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, qui en a fait l'annonce mardi midi, par voie de communiqué.

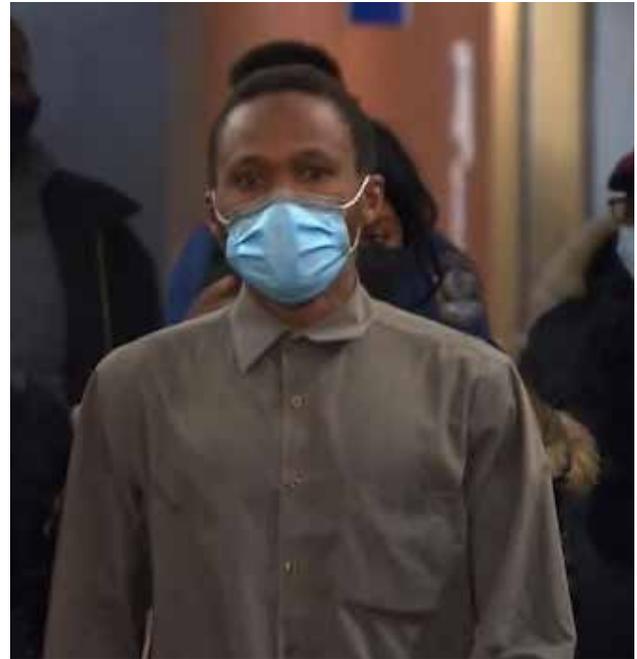
Le juge Dionne aura comme mandat de valider la pertinence des actions prises par les policiers en fonction du cadre légal et des pratiques reconnues en la matière. Il sera chargé de produire un rapport qui devra contenir certaines recommandations à mettre en œuvre afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, dit Québec.

*« En tant que ministre de la Sécurité publique, mon premier souci est d'éviter que des personnes innocentes se retrouvent dans des situations similaires à celle vécue par M. Camara. Il en va de la confiance de nos citoyens envers nos institutions policières et judiciaires. »*

*— Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, par communiqué*

L'enquête ne sera toutefois pas publique. Le bureau de la ministre Guilbault précise que le rapport final pourra, en tout ou en partie, être rendu public, mais seulement dans la mesure où il sera possible de le faire sans nuire à une enquête policière ou à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Mamadi Fara Camara a été arrêté dans la foulée de



Mamadi Camara a été libéré le 3 février après un arrêt des procédures à son endroit.  
PHOTO : RADIO-CANADA

l'agression contre un policier survenue dans le quartier Parc-Extension, le 28 janvier dernier. Le policier a été frappé puis désarmé alors qu'il remettait une contravention à M. Camara, qui était considéré comme le suspect dans cette affaire.

Or, la captation vidéo des événements par une caméra de surveillance et le [témoignage d'un passant](#) ont permis d'établir qu'il n'était pas l'auteur de l'agression.

M. Camara a été emprisonné pendant six jours, avant d'être libéré le 3 février à la suite [d'un arrêt des procédures](#). Les accusations à son endroit ont été [abandonnées deux jours plus tard](#).

En entrevue à Tout le monde en parle, son avocat à ce moment, Me Cédric Materne, a dénoncé le fait que son client n'ait bénéficié d'aucune présomption d'innocence durant les six jours où il a été incarcéré.

Le SPVM n'a toujours pas fait d'autre arrestation dans cette affaire. La semaine dernière, les policiers affirmaient toutefois avoir [localisé la voiture du suspect](#).



*L'ancien directeur des poursuites criminelles et pénales est juge à la Cour supérieure du Québec depuis 2013.*

*PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / JACQUES BOISSINOT*

### Un ancien sous-ministre

Louis Dionne siège à la Cour supérieure du Québec depuis 2013. Il a par le passé occupé les fonctions de directeur de la lutte contre le crime organisé à la Sûreté du Québec, avant d'être sous-ministre aux ministères de la Sécurité publique et de la Justice. Il a également occupé le poste de directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) entre 2007 et 2011.

Le service des communications de la Cour supérieure du Québec a fait savoir que M. Dionne n'accordera pour l'instant aucune entrevue à ce sujet.

Le bureau de l'actuel directeur des poursuites criminelles et pénales dit vouloir offrir son entière collaboration dans le cadre de cette enquête. Du même souffle, le DPCP annonce lui aussi la tenu d'un examen indépendant visant à faire la lumière sur les événements qui ont mené à l'arrestation de M. Camara.

Le DPCP estime opportun que cet examen soit aussi conduit par l'honorable Louis Dionne, affirme-t-on dans un communiqué. Le DPCP dit avoir fait une demande en ce sens au ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette.

Contacté à ce sujet, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, n'a pas souhaité commenter l'affaire. Notre seule réaction est que nous prenons acte, a précisé son bureau par courriel.

Le SPVM dit vouloir offrir son entière collaboration lors de

# Adams

DEPUIS 1850

## GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

### POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES  
ENVELOPPES  
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS  
ANNONCES  
COUVERTURES, ETC.

### SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS  
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS  
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

8777 CHAMP D'EAU  
ST-LEONARD, QUÉ. H1P 3A6  
FAX (514) 937-9316  
TÉL. (514) 937-7744

[info@adamsengraving.com](mailto:info@adamsengraving.com)

**MONTREAL & TORONTO**  
1-888-232-6729

l'enquête du juge Dionne. Nous respectons la décision prise et ferons preuve de transparence tout au long du processus, affirme-t-on du côté du service de police.

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, a salué la mise sur pied de cette enquête, affirmant que la Ville de Montréal allait elle-aussi collaborer.

« *L'enquête annoncée répond aux objectifs souhaités, soit de mettre en place une enquête neutre sur l'ensemble du processus menant à la confirmation d'innocence de M.*

*Camara vendredi dernier.* »

– Valérie Plante, mairesse de Montréal

## L'Honorable Juge Louis Dionne

**L**ouis Dionne a étudié au Collège des Jésuites et au Cégep Garneau. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke.

Il a été admis au Barreau en 1983. Il a pratiqué dans les domaines du droit criminel, pénal, carcéral, administratif et constitutionnel. En 1983, il joint, à titre d'avocat criminaliste, l'étude Richer, Béland & associés.

À compter de 1984, il agit comme substitut du procureur général à Longueuil et à Québec, puis comme chef d'équipe au Bureau de lutte aux produits de la criminalité à Montréal, au sein du ministère de la Justice.

En 1998, il est nommé directeur de la Direction de la lutte au crime organisé à la Sûreté du Québec. De 2001 à 2007, il occupe successivement les fonctions de sous-ministre associé à la Direction générale des Services correctionnels au ministère de la Sécurité publique, de sous-ministre et de sous-procureur général au ministère de la Justice du Québec et de sous-ministre au ministère de la Sécurité publique.

En 2007, il est nommé directeur des poursuites criminelles et pénales et sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales au Québec.

De 1992 à 1995, il a commandé le Régiment des Voltigeurs de Québec, unité d'infanterie de la réserve.



*L'Honorable Juge Louis Dionne*

De 1978 à 2001, il s'est aussi impliqué au ministère de la Défense nationale. Il a été diplômé du Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne de Kingston en 1987 et du Collège de commandement et d'état-major du Corps des marines à Quantico en 1991.

Il a terminé sa carrière de réserviste au rang de lieutenant-colonel en 2001, alors qu'il occupait des fonctions d'officier supérieur d'état-major au sein du Secteur du Québec de la Force terrestre.

Il a également siégé à de nombreux comités et groupes de travail dans le domaine de la justice et de la sécurité publique.

Il a été nommé juge à la Cour du Québec en 2011 où il a siégé à la chambre criminelle et pénale jusqu'en février 2013.

Il est nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 7 février 2013.

# Il faut le voir pour le croire

(Thème : la triste mort de Joyce Echaquan)

Anne-Sophie Morrison, 3<sup>e</sup> secondaire  
Collège Saint-Sacrement, Terrebonne, 2020

Nous sommes tous nés différents  
Et non indifférents  
C'est ce que je croyais depuis mon enfance  
Mais avec ce que j'ai vu et entendu,  
tous n'ont pas la même chance

La vie de Joyce Echaquan  
Cette jeune maman de Manawan  
A complètement basculé  
Le 28 septembre dernier

Elle a laissé dans le deuil sa communauté,  
sa famille et ses 7 enfants  
La grande faucheuse l'a prise bien avant  
son temps

Le personnel du Centre hospitalier de  
Joliette l'a insultée  
Elle s'est faite attachée, violentée et  
discriminée

Au lieu de l'écouter  
Les infirmières l'ont surmédicamentée  
Joyce a tenté de les avertir  
Mais le personnel a préféré la voir  
souffrir

Aidez-moi s'il vous plaît  
Aidez-moi s'il vous plaît  
Aidez-moi s'il vous plaît  
Pourquoi n'avez-vous rien fait?

Elle a réussi à capter le tout sur vidéo  
Ils ont soigné ses maux  
À coup de mots  
Des mots de trop

Je suis morte de chagrin  
J'ai vu des gestes inhumains  
Il a fallu ce drame humain  
Car avant on savait, mais on ne faisait  
rien

J'entends les cris des Cris et des  
Atikamekw  
Je pleure ce qui est arrivé chez nous au  
Québec  
Que toutes les Premières Nations sont  
mes soeurs et mes frères  
Que nous habitons tous la même terre

Par ce qu'il faut bien se le rappeler  
Les colons ne sont pas arrivés  
Au Canada les premiers  
Bousculés, tassés, chassés, écrasés  
Déracinés comme les arbres qu'ils ont  
plantés  
De la cime jusqu'aux racines  
Les autochtones ont été obligés de  
courber l'échine  
Toutes ces actions insensées que les  
Français leur ont infligées  
Pouvons-nous dire que c'est assez?

On les a traités dans l'indifférence  
Nous manquons tellement de tolérance  
Notre triste ignorance  
Nous conduit à la haine, aux injustices  
et à la violence

Je crie haut et fort  
C'est la fin de tous ces morts  
Joyce nous a ouvert la porte  
Il a fallu qu'elle soit morte  
Pour entendre notre gouvernement  
s'excuser  
Devant de telles atrocités  
Que les paroles haineuses se taisent  
Qu'on enlève au mot systémique les  
parenthèses

Mais surtout pour que nos bottines  
Suivent nos babines  
Pour que le rapport Viens  
Fasse son petit bonhomme de chemin

Les lois doivent avoir des modifications  
Et nous devons changer notre éducation  
Serpenter les siècles sans s'arrêter et  
savoir  
Que nous avons peut-être à notre façon  
réinventé l'histoire

Ensemble nous pouvons changer  
Avec l'aide de tous les députés  
Pour le futur,  
Il faudrait faire preuve d'ouverture

Joyce, tu es la diversité à protéger  
Notre patrimoine mondial à préserver  
Sans réserve et dans toutes tes réserves

Que tu sois algonquienne, inuite ou  
iroquoienne  
Ta famille linguistique et culturelle dif-  
férente de la mienne  
Peut cohabiter ensemble sur le même  
territoire  
C'est mon plus grand espoir

Je crie du fond de mon cœur  
Pour que mon Québec défende avec  
ardeur  
Son nom algonquin qui signifie  
Là où le fleuve se rétrécit  
Pour que Je me souviens  
Retentisse jusqu'à chez nos voisins  
Et que D'un océan à l'autre  
On prenne soin les uns des autres

# Aide médicale à mourir : pour qu'il n'y ait plus 2 classes de citoyens !

**L**e 10 février dernier, il y a 2 jours, l'honorable sénatrice Pamela Wallin a proposé un amendement au projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir.

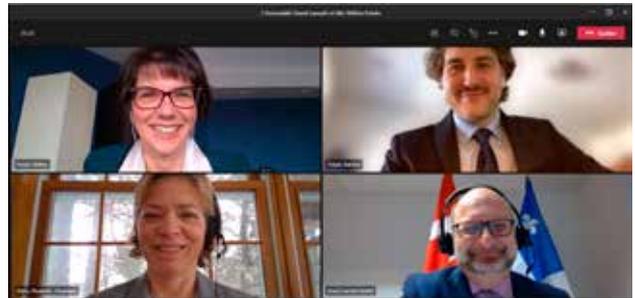
Rappelons que ce projet de loi, déposé en octobre dernier, permet aux personnes se qualifiant à l'aide médicale à mourir, et dont la mort est raisonnablement prévisible, d'y consentir de façon anticipée. Cependant, C-7 laisse pour compte un grand nombre de citoyens : ceux qui souffrent, mais dont la mort ne peut être qualifiée de « raisonnablement prévisible ».

Or l'amendement adopté par le Sénat donne la possibilité à ces personnes, par exemple aux personnes ayant un diagnostic d'Alzheimer, de demander à l'avance l'aide médicale à mourir.

De cette façon, il n'y aurait plus 2 classes de citoyens : ceux qui pourront demander l'aide médicale à mourir par anticipation, et ceux qui ne le pourront pas.

Pourtant, nous pensons que le fruit est plus que mûr pour que le législateur, tant canadien que québécois, élargisse l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes qui, recevant un diagnostic de maladie grave, incurable et dégénérative, voudront en formuler la demande de façon anticipée. Comme société, le consensus s'est développé et nous ne souhaitons plus être témoins d'autres cas tragiques comme celui de Madame Sandra Demontigny désormais atteinte d'Alzheimer au stade modéré et qui se bat pour pouvoir demander, dès maintenant, que l'aide médicale à mourir lui soit administrée au moment qu'elle aura choisi avec son médecin.

Il va de soi que cette demande devra respecter un cadre précis, balisé et sécuritaire pour que, le moment venu, les volontés de la personne soient respectées par le personnel soignant. Et c'est en ce sens que les notaires québécois, officiers publics, seront alors en mesure de jouer un rôle



*Le 1er mars dernier, l'Honorable ministre de la Justice du Canada, Me David Lametti, accompagné de Me Élisabeth Brière, députée fédérale de Sherbrooke -également notaire-, ont pris part à une première rencontre de travail que nous leur avons sollicitée.*

*De mémoire d'homme (et de femme), il s'agirait d'une première rencontre officielle entre un ministre fédéral de la Justice et un président de la Chambre. Cette rencontre coïncidait d'ailleurs avec l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur le divorce qui aura permis de grands changements aux lois fédérales en matière familiale, changements souhaités par la Chambre depuis longtemps.*

*Cette rencontre a été une occasion unique de présenter au ministre les dossiers d'ordre fédéral que nous considérons comme prioritaires et aussi de le sensibiliser sur les positions de la Chambre des notaires du Québec. Pour l'occasion, Me Potvin était alors accompagnée de Me Antoine Fafard, notaire et Conseiller, stratégie et politiques publiques à la Chambre des notaires.*

*Il se joint à moi pour saluer leur ouverture et leur enthousiasme à travailler en collaboration avec notre ordre professionnel.*

de premier plan afin d'assurer le nécessaire équilibre entre la sécurité juridique de la personne et son autonomie en consignait ses volontés dans le document le plus fiable qui soit dans notre droit : l'acte notarié.

Peut-être est-il trop tard pour espérer modifier le projet de loi C-7, malgré les bonnes intentions et démarches du sénat. Mais il n'est heureusement pas trop tard pour le législateur québécois de suivre les recommandations du groupe d'experts sur la question de l'inaptitude et de l'aide médicale à mourir et de permettre le consentement anticipé à l'aide médicale à mourir aux personnes qui reçoivent un diagnostic de maladie comme l'Alzheimer. Ce faisant, le Québec viendrait faire preuve de courage politique, mais surtout d'humanité, en permettant à des milliers de ses citoyens d'acquiescer un peu de paix d'esprit, ce qui est plus que souhaitable lorsqu'un tel diagnostic vient chambouler votre vie.



Le Monde Juridique

The Montreal Lawyer

Le monde professionnel



## Les dernières actualités



23 février 2021  
**Aide médicale à mourir : pour qu'il n'y ait plus 2 classes de citoyens !**

Le 10 février dernier, il y a 2 jours, l'honorable sénatrice Pamela Wallin a proposé un amendement au projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir. Rappelons

que ce projet de loi, déposé en octobre dernier, permet aux personnes se qualifiant à l'aide médicale à mourir, et dont la mort est raisonnablement prévisible, d'y [...]

[Lire la suite](#)

18 février 2021

**Lavery embauche cinq stagiaires à titre d'avocates en droit des affaires et en litige et règlement des différends à Montréal et à Québec**

Nous souhaitons la bienvenue à Justine Beauchesne à Québec, Stéphanie Dubois, Gabrielle Mathieu, Gabriella Setino et Clémence Trudeau à titre d'avocates dans l'équipe Lavery. Justine Beauchesne joint le groupe Droit des affaires. Avant d'entreprendre ses études juridiques, Justine a complété deux ans au Baccalauréat en Affaires publiques et relations internationales de l'Université Laval. Durant son Baccalauréat en droit, elle a également effectué une [...]

[Lire la suite](#)



18 février 2021  
**Justice Pro Bono souligne le succès de son 8e événement-bénéfice**

Pandémie oblige, Justice Pro Bono a converti cette année sa traditionnelle soirée-bénéfice annuelle en quatre soirées

festives, s'étalant du 11 au 14 février. Sous le thème de la Saint-Valentin, les généreux donateurs ont pu se régaler à domicile, grâce à un partenariat avec les jeunes chefs prometteurs du projet Menu Extra. Francis Blais, lauréat de [...]

[Lire la suite](#)

## Dernières parutions



11 décembre 2020  
**Volume 25, numéro 10**

[Lire la suite](#)

## News Highlights



21 février 2021  
**WMU-COOLEY LAW SCHOOL INNOCENCE PROJECT EARNS RELEASE OF KENNETH NIXON AFTER MORE THAN 15 YEARS IN**

**PRISON**

Photo: Kenneth Nixon hugs his mother after being released from prison after 15 years. Today, Wayne County Judge Bruce Morrow set aside the conviction of Mr. Kenneth Nixon. Nixon was wrongfully convicted of murder, attempted murder and arson in 2005. Assistant Prosecutor Valerie Newman, Director of the Wayne County Prosecutor Office's Conviction Integrity Unit, moved [...]

[Read more](#)



17 février 2021  
**Attorney General James Files Lawsuit Against Amazon for Failing to Protect Workers During COVID-19 Pandemic**

Amazon Refused to Put Adequate Safety Measures in Place, Retaliated Against Workers Who Reported Safety Concerns New York Attorney General Letitia James filed a lawsuit against Amazon over its failures to provide adequate health and safety measures for employees at the company's New York facilities and Amazon's retaliatory actions against multiple employees amidst the COVID-19 pandemic. In failing to maintain a [...]

[Read more](#)



15 février 2021  
**Attorney General James Sues Private Equity Fund Manager for Ponzi-Like Investment Scheme that Defrauded Investors Out of More Than \$700 Million**

Defendants Diverted Investor Monies to Pay Off Other Investors, Subsidize Luxury Travel and Purchase Ferrari New York Investors Alone Invested More Than \$150 Million NEW YORK -- New York Attorney General Letitia James today filed a lawsuit against a New York private equity fund manager and five co-defendants for defrauding investors across the country out of [...]

[Read more](#)

## Latest Release



14 novembre 2019  
**Volume 5, number 3**

[Read more](#)



**Vente d'écoulement  
jusqu'à épuisement des stocks  
à des rabais incroyables.**  
Réservez votre plage horaire par téléphone maintenant.

# TARZI

**DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS**

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

**25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)**



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)  
[www.tarzi.ca](http://www.tarzi.ca) | [maisonstyle1@gmail.com](mailto:maisonstyle1@gmail.com)